

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01198

Numéro SIREN : 894 411 818

Nom ou dénomination : 2L PRODUCTION INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 29468



05 OCT. 2021

SASU 2L PRODUCTION INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 1 000 €

Siège Social :

1, Rue Baudin

78200 MANTES LA JOLIE

RCS VERSAILLES 894 411 818

=====
**RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
AU 30 JUIN 2021**
=====

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Le Président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **30 Juin 2021**, soit un bénéfice de **23 821,66 Euros**, de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale »	soit	100	Euros
- Au poste « Autres réserves »	soit	221,66	Euros
- Au poste « Distribution de dividendes »	soit	23 500	Euros

Les revenus distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 30% non libératoire comprenant un acompte d'impôt sur le revenu de 12,8 % auquel s'ajoute les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20%.

Ce prélèvement à la source est versé par l'établissement payeur au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Lors de la déclaration des revenus qui sera effectuée l'année suivante, l'associé aura le choix d'appliquer le prélèvement forfaitaire unique (12,8% d'impôt sur le revenu) ou d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, cette option étant globale et irrévocable pour tous les revenus de l'année entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique.

En cas d'option pour le barème progressif :

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire versé lors de la perception du dividende sera imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable ;
- Le dividende mis en distribution, soit 23 500 Euros, sera éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

SASU 2L PRODUCTION INFORMATIQUE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 1 000 €

Siège Social :

1, Rue Baudin

78200 MANTES LA JOLIE

RCS VERSAILLES 894 411 818

=====

DÉCISION ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2021

=====

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le Seize Septembre, à 19 heures,
Au siège social,

L'associé unique de la **SASU 2L PRODUCTION INFORMATIQUE** société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 €uros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le n° B 894 411 818, dont le siège est à 1, Rue Baudin 78200 MANTES LA JOLIE, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président, approuve l'intégralité de ces documents sur l'exercice clos le **30 Juin 2021**.

Le Président prend également acte, en conformité des dispositions de l'Article 223 quater du C.G.I., du fait qu'au cours de cet exercice, il n'a été engagé aucune somme au titre des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du C.G.I.

4

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Le Président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **30 Juin 2021**, soit un bénéfice de **23 821,66 Euros**, de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale »	soit	100	Euros
- Au poste « Autres réserves »	soit	221,66	Euros
- Au poste « Distribution de dividendes »	soit	23 500	Euros

Les revenus distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 30% non libératoire comprenant un acompte d'impôt sur le revenu de 12,8 % auquel s'ajoute les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20%.

Ce prélèvement à la source est versé par l'établissement payeur au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Lors de la déclaration des revenus qui sera effectuée l'année suivante, l'associé aura le choix d'appliquer le prélèvement forfaitaire unique (12,8% d'impôt sur le revenu) ou d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, cette option étant globale et irrévocable pour tous les revenus de l'année entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique.

En cas d'option pour le barème progressif :

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire versé lors de la perception du dividende sera imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable ;
- Le dividende mis en distribution, soit 23 500 Euros, sera éligible à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'associé présent.

LE PRÉSIDENT



2L PRODUCTION INFORMATIQUE

1 RUE BAUDIN

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET 89441181800012 - APE 6311Z

COMPTES ANNUELS

au

30 juin 2021

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



SAS AUDIFEX - EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES

17 rue Porte Chant à l'Oie

78200 MANTES LA JOLIE

Téléphone : 01 30 63 91 00 - Télécopie : 01 34 76 84 16

LIASSE FISCALE

2L PRODUCTION INFORMATIQUE

1 RUE BAUDIN

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET 89441181800012 - APE 6311Z

23 janvier 2021 - 30 juin 2021

SAS AUDIFEX - EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES - MANTES LA JOLIE

Téléphone : 01 30 63 91 00 - Télécopie : 01 34 76 84 16

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2L PRODUCTION INFORMATIQUE** Néant *

Adresse de l'entreprise **1 RUE BAUDIN 78200 MANTES LA JOLIE**

SIRET **8 9 4 4 1 1 8 1 8 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **6** Durée de l'exercice précédent* **0**

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 1		Exercice N-1 clos le			
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012					
	{ Fonds commercial*								
	{ Autres*	014		016					
	Immobilisations corporelles*	028	728	030	71	658			
	Immobilisations financières* (1)	040		042					
	Total I (5)	044	728	048	71	658			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises*	060		062				
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	14 688	070	14 688			
			{ Autres* (3)	072	130	074	130		
		Valeurs mobilières de placement	080		082				
		Disponibilités	084	27 171	086	27 171			
		Charges constatées d'avance*	092		094				
		Total II	096	41 989	098	41 989			
	Total général (I + II)	110	42 717	112	71	42 646			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				1 000			
	Écarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126							
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132		131					
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136				23 822			
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142				24 822			
	Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			780				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	172		169	4 510	17 045			
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176			17 825				
	Total général (I + II + III)	180			42 646				
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		728		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2L PRODUCTION INFORMATIQUE**

Néant *

A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		018		3 0 0 6 2 0 2 1				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210			
	Production vendue {	biens		215		214		
		services*		217		218	37 638	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	0		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	37 638		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises)*				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — immobilier :)			242	8 139		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244			
	Rémunérations du personnel*				250			
	Charges sociales				252			
	Dotations aux amortissements*				254	71		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262			
Total des charges d'exploitation (II)					264	8 210		
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	29 429		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280			
	Produits exceptionnels (IV)				290			
	Charges financières (V)				294			
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 607		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	23 822		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	23 822	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 607		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-clts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Dont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Créance report en arrière du déficit	346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	29 429	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	29 429	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

ANNEXE

2L PRODUCTION INFORMATIQUE

1 RUE BAUDIN

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET 89441181800012 - APE 6311Z

23 janvier 2021 - 30 juin 2021

SAS AUDIFEX - EXPERTISE COMPTABLE & COMMISSARIAT AUX COMPTES - MANTES LA JOLIE

Téléphone : 01 30 63 91 00 - Télécopie : 01 34 76 84 16

ELEMENTS DE L'ANNEXE

	PRODUITES	NON PRODUITES	
		non applicables	non significatif
1 Règles et méthodes comptables	x		
INFOR. RELATIVES AUX BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT			
2 Etat de l'actif immobilisé et des amortissements	x		
3 Etat des provisions	x		
4 Etat des échéances des créances et des dettes			x
5 Informations et commentaires sur :			
1 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		x	
2 - Frais d'établissement		x	
3 - Frais de recherche appliquée et de développement		x	
4 - Fonds commercial		x	
5 - Avances aux dirigeants		x	
6 - Produits à recevoir		x	
7 - Charges à payer	x		
8 - Charges et produits constatés d'avance	x		
9 - Charges à répartir sur plusieurs exercices		x	
10 - Composition du capital social	x		
11 - Ventilation du chiffre d'affaires net			x
12 - Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangères		x	
6 Crédit bail		x	
7 Engagements financiers		x	
8 Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
9 Rémunération des dirigeants			x
10 Effectif moyen			x
11 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		x	
12 Liste des filiales et participations		x	
13 Variation des Impôts différés ou latents			x

RÈGLES ET MÉTHODES

ÉLÉMENT 1

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 et des églements ANC 2015-06 et 2016-05 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

1) MONNAIE DE PRÉSENTATION DES COMPTES

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro

2) RÈGLE GÉNÉRALE D'ÉVALUATION

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise, selon tableau ci-dessous.

Dans la mesure où les immobilisations sont dissociables, les amortissements sont calculés par composants.

Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
------------------------------------	-----------

5) STOCKS ET EN COURS

NEANT

6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

7) CHANGEMENT DE METHODE - DEROGATIONS

NEANT

8) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

NEANT

9) DIVERS

NEANT

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

2L PRODUCTION INFORMATIQUE 23 janvier 2021 au 30 juin 2021

IMMOBILISATIONS (EUR)	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Fonds commercial</i>					
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
<i>Terrains</i>					
<i>Constructions</i>					
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>					
<i>Matériel de transport</i>					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		728		728	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		728		728	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL GÉNÉRAL		728		728	

AMORTISSEMENTS (EUR)	Au début de l'ex.	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'ex.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel installations générales, agencements, aménagements divers</i>				
<i>Matériel de transport</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		71		71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		71		71
TOTAL GÉNÉRAL		71		71

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

2L PRODUCTION INFORMATIQUE 23 janvier 2021 au 30 juin 2021

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	576
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	
TOTAL CHARGES À PAYER	576

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

2L PRODUCTION INFORMATIQUE 23 janvier 2021 au 30 juin 2021

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	